

LES SOCIÉTÉS LOCALES DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE-D'IVOIRE

P.E. CHASSARD (1), M. ECREMENT et B. LECOMTE (2)

INTRODUCTION

La présente communication donne des extraits d'une étude de reconnaissance sur les « Sociétés locales de développement » (S.L.D.) de Côte-d'Ivoire. Qu'est-ce à dire ? Depuis trois à quatre années, dans de nombreuses zones de la Côte-d'Ivoire, des militants du PDCI, des cadres de la fonction publique et du privé, des leaders locaux fondent des associations de droit privé (ou des coopératives, ou des mutuelles) qui ont pour objet d'aider ou de promouvoir, directement ou indirectement, le développement économique et social d'un village, d'un groupe de villages, d'un canton, d'une sous-préfecture ou d'un département.

L'étude de reconnaissance de ces institutions nouvelles, variées et purement ivoiriennes, avait pour but de recenser les S.L.D. existantes (ou celles en cours de fondation ou en projet), d'analyser les raisons de leur fondation, leurs buts, leur organisation, les premiers résultats atteints, d'en connaître les promoteurs, et de prévoir (autant que faire se peut) les conditions de leur croissance dans le cadre du développement du pays.

Cette étude rapide a été effectuée durant l'été 1971 pour le Ministère du Plan (Direction des études de développement) sous le contrôle du Service autonome d'Action régionale. Nous remercions M. le Ministre du Plan de la République de Côte-d'Ivoire qui a bien voulu autoriser la publication de cette communication.

1. LA VAGUE DE CRÉATION DES SOCIÉTÉS LOCALES DE DÉVELOPPEMENT

DEBUT ET RYTHME

Les premières indications apparentes du phénomène datent de mars 1968 : la réunion, à Tiassalé, des intellectuels originaires mais résidant hors de Tiassalé, pour leur prise de conscience des besoins de la sous-préfecture et un appel à leur concours. Depuis cette date, jusqu'à la fin de 1970, de nombreuses réunions, tenues en général à Abidjan, ont provoqué le regroupement de noyaux d'intellectuels et la fondation d'une vingtaine de Mutuelles, ou Groupements coopératifs, à l'échelon généralement d'une sous-préfecture. Le mouvement s'est alors rapidement amplifié puisque dans les

(1) Institut d'ethno-sociologie, ABIDJAN.

(2) CINAM : Compagnie d'études Industrielles et d'Aménagement du territoire, PARIS-ABIDJAN.

seuls 8 premiers mois de 1971, quatorze nouvelles « Sociétés locales de développement » (1) étaient créées. Depuis lors, chaque jour, le journal « Fraternité Matin » publie des convocations, donne des nouvelles, décrit une opération se rapportant à ces créations locales.

UNE NAISSANCE TYPIQUE

La description de la naissance de l'une d'entre elles, à Touba, les 5 et 6 août 1971, telle que le rapporte le journal, est très significative :

● *La circonstance*

« Mettant à profit ces quelques jours de trêve consacrés à la préparation et à la célébration du onzième anniversaire de l'indépendance nationale, les ressortissants de la ville de Touba se sont donné rendez-vous à la source. Dans la vaste salle du Centre Culturel qui, pour la circonstance s'avéra trop exigüe, une journée et demie durant, des centaines et des centaines de fils de la ville, venant de tous les points du territoire national se sont retrouvés pour concevoir et entreprendre dans un cadre coopératif, toutes actions de nature à promouvoir le développement économique et social de cette localité d'où, un jour, sont partis leurs grands-pères ou eux-mêmes.

● *Les promoteurs*

« Jeudi 5, 9 heures la séance est ouverte : l'on sait que c'est sur l'initiative de nos patriarches que les jeunes se sont mis en mouvement pour la création d'une coopérative dans la ville de Touba. Après que l'Iman et le secrétaire général de la sous-section du PDCI et Chef de canton aient, l'un adressé une prière à Allah pour le succès de la coopérative et l'autre défini le but de la rencontre, un des ressortissants intellectuels, au nom de ceux venus d'Abidjan, s'est ainsi exprimé :

« Au cours d'une assemblée générale, les ressortissants de Touba résidant à Abidjan ont donné mission à une commission technique d'établir un statut pour la coopérative de la ville de Touba. Notre action s'insère dans celle du Chef de l'Etat qui désire faire de la Côte-d'Ivoire un pays moderne et prospère. Quoi donc de plus naturel que de lui confier la présidence d'honneur de notre coopérative. Cette performance est à mettre à l'actif des coopérateurs qui, tous, se sont montrés déterminés à suivre la voie tracée par le père de la nation, le Président HOUPHOUËT-BOIGNY, qui n'a jamais cessé d'inviter les Ivoiriens à participer sous une forme ou sous une autre à l'effort gouvernemental de développement du pays ».

● *Les motivations*

« Les jeunes intellectuels ont répondu unanimement à l'appel de leurs pères, car ils savent qu'ils sont à leur service, eux qui ont consenti des sacrifices énormes pour leur éducation. Ils ont répondu tous présents car ils sont conscients du retard de notre sous-préfecture ; tandis que s'ouvre la décennie du développement, Touba semble s'endormir ; tant au point de vue économique ; faible taux de scolarisation ; habitat rural déficient, etc. Les intellectuels sont venus non pas en tant qu'étrangers, quoiqu'avec l'éloignement beaucoup ne viennent pas souvent ici mais ils sont venus en tant que vos fils pour se mettre entièrement à votre service, avec foi, sans souci de profit personnel. Ce qui les intéresse, c'est le développement de la ville et le bonheur des populations.

● *Les statuts et les objectifs*

« Nous vous proposons donc la création d'un groupement à vocation coopérative dénommé

(1) Cette appellation a été utilisée pour l'analyse du phénomène ; elle recouvre une large variété de statuts et de contenus.

Coopérative de Touba, « TOUBA-CO », ce qui signifie en malinké l'affaire de Touba, c'est-à-dire l'affaire de tous ceux qui en sont ressortissants ou qui y ont un intérêt quelconque. Que faut-il entendre par coopérative ? Un groupement de personnes physiques ou morales qui décident de mettre en commun leurs moyens, cela dans un esprit d'entraide mutuelle et de coopération sur un même pied d'égalité. Quels sont les objectifs de la coopérative ? Nous pensons que la priorité doit aller à l'amélioration de l'habitat. C'est pourquoi une action devra être entreprise avec la SOGEFIHA (1) pour la réalisation d'un habitat moderne digne de la ville. Ensuite, il faudra bien un support économique permettant le remboursement des prêts à la construction. C'est pourquoi, il est prévu une dynamisation du secteur agricole avec le concours de la BNDA (2). Enfin, et cela n'est pas limitatif, nous voulons pratiquer une politique de bas prix pour nos populations. Il est donc envisagé la création d'un magasin coopératif qui essaiera d'approvisionner nos populations au prix de revient.

● *Le rayon d'action*

« Notre souhait était de réaliser quelque chose au niveau de la sous-préfecture ou du département, car Touba appartient à tout le pays Mahou. Mais une coopérative à ces échelons est difficile à réaliser dans l'immédiat. Nous proposons donc une coopérative de village, mais une « coopérative ouverte » laissant la possibilité à tout intéressé d'y adhérer. Dans une première phase, elle reste ouverte sur la sous-préfecture. Si la zone d'action de la coopérative se situe dans le département de Touba, sa zone d'intervention s'étend sur tout le territoire national. Il est donc créé au niveau de chaque ville de Côte-d'Ivoire un comité d'action dirigé par un bureau de trois membres (un président, un secrétaire, un trésorier).

● *Le capital et les cotisations*

« La commission propose un capital initial de 10.000.000 F CFA divisé en 10.000 actions de 1.000 F.

Mais nous pensons que les cotisations personnelles devront être différentes eu égard à la disparité des revenus. C'est pourquoi nous proposons quatre catégories de souscripteurs :

La 1^{re} catégorie à 200.000 - La 2^e catégorie à 100.000 - La 3^e catégorie à 40.000 - la 4^e catégorie à 20.000 - Les femmes : 4.000.

Il est bien entendu que le premier quart de chaque souscription devra être immédiatement libéré. Ces souscriptions doivent être considérées comme sacrifice fait pour le développement de la ville. Il ne faudra pas en attendre un profit personnel et immédiat.

● *Les dirigeants*

« Les statuts stipulent la création d'un conseil d'administration de 11 membres.

Nous aimerions que ce C.A. soit formé de jeunes éléments compétents, disponibles, désintéressés. Il serait souhaitable que la répartition géographique soit la suivante : 8 membres à Abidjan - 2 à Touba - 1 à Man ; le C.A. nommera un gérant qui se chargera de la gestion quotidienne de la coopérative à Touba. Il est bien entendu que le C.A. devra être contrôlé par un commissariat aux comptes composé également de membres intègres. »

(1) Société d'état chargée des programmes d'habitat.

(2) Banque nationale de Développement Agricole.

2. HYPOTHESES SUR LES CAUSES DE CES CREATIONS

Pourquoi ces créations, ce mouvement de fond ? Les causes fondamentales sont-elles d'ordre politique ? Proviennent-elles d'abord des intellectuels urbains ? Quelle est alors l'attente des ruraux ? Sont-elles dues au contexte socio-économique ivoirien ?

HYPOTHESES D'ORDRE POLITIQUE

La pensée politique et l'attitude personnelle du Président de la République d'une part, le parti et ses militants nationaux et locaux d'autre part jouent un rôle (souvent indirect) dans ces créations, bien qu'aucun mot d'ordre politique n'ait été à l'origine — semble-t-il — du mouvement.

La pensée politique du Président

Deux thèmes sont en étroite relation avec l'innovation des S.L.D. : celui de la nécessité de concevoir de nouvelles institutions, celui de lutter contre les différentes formes de disparité.

L'importance accordée par le Président à l'invention de *nouvelles institutions* mieux adaptées est ainsi soulignée dans le discours de MONTREAL (27 août 1967) :

« La relative exigüité du cadre national, l'habitude de la vie en commun et l'existence de puissants centres d'intérêt commun aidant, les institutions doivent, ainsi, être le ferment de la transformation de la nation, et elles peuvent constituer le ciment de l'unité entre des groupes humains, qui auront accepté de les avoir en commun.

« Le rôle des dirigeants et des responsables politiques est, alors, en premier lieu, de faciliter l'acceptation de ces règles modernes de vie, par une action inlassable d'information et d'explication.

« Il est, surtout, de concevoir une véritable stratégie politique de l'activation des mutations sociales. L'essentiel est, en effet, de donner aux institutions adoptées une force d'attraction suffisante pour leur permettre d'amorcer l'évolution dans le sens souhaité, celui du progrès et de l'unité. C'est dire, que nous entendons faire appel beaucoup plus à la persuasion qu'à la contrainte.

« Certes, il n'est pas exclu que les institutions définitives ne diffèrent pas de celles que l'on aura prétendu adopter, à l'origine. Mais, il nous suffit qu'elles conservent leurs caractères modernes, tout en s'adaptant aux spécificités de l'âme africaine et aux conditions du lieu et du moment ».

L'observation des faits amène le Président, à partir du 7 août 1965 et du discours de Korhogo, à attacher une importance grandissante au thème de la lutte contre les disparités entre agriculture et industrie, entre zones rurales et zones urbaines :

« Nous voulons une économie adaptée à notre époque, nous voulons des industries compétitives au-dedans comme au-dehors. Mais nous ne voulons pas que s'introduise dans notre pays, une fêlure mortelle entre un fer de lance brillant et un bois qui ne le soutiendrait plus : nous voulons donc, qu'à l'efficacité de nos ingénieurs et de nos ouvriers réponde la productivité de nos paysans et de tout ce secteur agricole, sur lequel repose notre prospérité actuelle et les chances futures d'un développement harmonieux, continu et durable » (1^{er} janvier 1968).

« Ne nous faisons pas d'illusions excessives, nous ne freinerons cet exode, et donc le chômage urbain, qu'autant que nous saurons consacrer en priorité des moyens importants et nouveaux à des actions répétées d'association, de promotion et d'aménagement dans les zones rurales, susceptibles de retenir les jeunes dans les campagnes et d'améliorer leurs conditions de vie. (Discours du Nouvel An, le 31 décembre 1969).

« Les fruits de la croissance sont loin d'être aussi également distribués que le commande la justice et que le justifient les mérites et les efforts de certains... La Côte-d'Ivoire reste, trop souvent, un monde de distorsions, d'inégalités et de déséquilibre : entre ABIDJAN et le reste du pays, entre les villes et la campagne ; distorsions entre la Savane du Nord et la forêt du Sud, entre les divers secteurs qui concourent à la production et entre les diverses catégories sociales ». (31 décembre 1970)

L'attitude personnelle du Président

Par sa fonction de « modèle » du comportement national, le Président HOUPHOUET-BOIGNY joue un rôle, peut-être aussi important que celui exercé par sa pensée ou ses actes politiques. Certaines attitudes lui sont spécifiques et semblent avoir contribué à orienter les attitudes personnelles des cadres et intellectuels qui sont à l'origine des fondations de S.L.D. :

— celle du « pater familias », profondément lié à sa famille, à son terroir, à ses frères ; effectivement co-responsable de leur avenir ;

— celle du paysan, « premier paysan » de Côte-d'Ivoire, celui qui non seulement ne méprise pas la terre et le monde rural, mais y vit une grande partie de son temps, y suit les travaux des champs, y dirige des exploitations ; il exerce une double activité et s'est choisi une double résidence (ville et village) ;

— celle du bâtisseur, et en particulier du bâtisseur dans son « village » d'origine, Yamoussoukro où il transporte la ville à la campagne ;

— celle de l'innovateur : celui qui introduit des nouvelles plantes, de nouvelles méthodes culturales, celui qui est plus proche de l'expérience que de la théorie, celui qui est sensible à l'épreuve des faits, celui qui risque ;

— enfin, celle du dialogue vécu et toujours recommencé : celui qui sait laisser parler et en même temps convaincre, celui qui ne considère pas l'autre comme un vaincu définitif, ose dire qu'il s'est trompé et confier des responsabilités nouvelles à ceux qui étaient suspects la veille.

La référence à la pensée et à l'attitude personnelle du Président HOUPHOUET-BOIGNY est constante dans les réflexions des promoteurs de S.L.D. sur les motifs de leur action. Certains d'entre eux estiment ne faire que répondre à l'attente du Président ; d'autres vont plus loin et souhaitent que les S.L.D. soient reconnues par ce dernier comme ayant une dimension d'intérêt général, que cette reconnaissance puisse confirmer le mouvement dans sa vocation altruïste et qu'ainsi le « retour au village » contribue à aider les paysans et non pas à doter les urbains de propriétés rurales.

Le rôle du Parti

Le Parti en tant que tel ne semble pas avoir contribué à la création des S.L.D. Mais, par contre, on peut émettre l'hypothèse qu'en 1969-1970 un consensus a été trouvé entre les militants, y compris les membres du bureau politique, pour non seulement ne pas opposer de veto à ces créations mais laisser les promoteurs s'entendre avec les secrétaires généraux de section ou de sous-section pour les créer. De plus, un certain nombre de militants très en vue, comme tel ou tel ministre, ayant été à l'origine de telle ou telle S.L.D., la voie était ainsi libérée pour les militants des départements. On soulignera aussi l'importance accordée par le 4^e et 5^e congrès au développement économique et social et les critiques du Président sur l'insuffisance du rôle éducatif du Parti auprès des masses rurales et le risque de coupure entre le Parti et la population.

D'autre part, les secrétaires de sous-sections (dans la centaine de sous-préfectures) sont désormais élus par la base (et non choisis par le bureau politique, puis présentés à la députation comme pour les députés). Ils sont de plus rémunérés. Ils sont devenus des représentants actifs de la population rurale ; ils doivent à celle-ci et leur rôle et leur solde. Beaucoup travaillent ferme et contribuent à régler les litiges villageois (avant qu'ils ne remontent au sous-préfet). Le progrès économique et social de leur sous-préfecture étant l'un des principaux critères sur lesquels ils seront jugés par les électeurs,

leur intérêt pour la création d'organismes locaux de développement est, en général élevé ; quand il ne l'est pas, les électeurs ne renouvellent pas le mandat du secrétaire général et le remplacent par un autre, favorable à la S.L.D.

Enfin le retour des intellectuels vers leurs villages d'origine, l'accueil reçu par leurs frères ruraux, leur rôle nouveau de leaders externes du développement de la zone, leur fonction créatrice et les moyens financiers dont ils disposent par la mobilisation de l'épargne urbaine sont — pour le secrétaire général du P.D.C.I. résidant sur place — une motivation puissante à participer activement à la S.L.D. ; motivation double : profiter de l'impact créateur pour renforcer sa position dans le système du progrès de la zone, veiller en étant membre dirigeant de la S.L.D. à ne pas laisser aux seuls intellectuels urbains le bénéfice (y compris le bénéfice politique) de l'éventuelle réussite.

HYPOTHESES AU PLAN DES MOTIVATIONS DES INTELLECTUELS

L'ancienneté des relations entre les intellectuels et leur village d'origine

Ces phénomènes ne sont pas nouveaux. Un texte de M.F.J. AMON D'ABY (1) résume très clairement les tensions induites par la relation existant alors entre les notables locaux et les jeunes intellectuels originaires du village :

« L'un des faits sociaux les plus caractéristiques de l'après-guerre a été l'éveil de conscience des jeunes couches, ainsi que leur désir de prendre une part de plus en plus active à la vie de leur pays au moyen de regroupements régionaux. Par ces associations amicales, les Africains évolués veulent servir désormais d'intermédiaires entre la masse et les pouvoirs publics. Les chefs coutumiers placés par l'administration à la tête des cantons leur apparaissent comme des hommes dépassés, incapables de concevoir et d'appliquer aucun programme d'action. Aussi veulent-ils prendre en main la direction des affaires de leur pays afin de promouvoir, de coordonner et d'accélérer l'évolution.

Cette attitude fut le premier symptôme du conflit général qui allait marquer si fortement la période d'après-guerre. Comme il fallait s'y attendre, elle provoqua de la part des chefs coutumiers une vigoureuse réaction. Les intellectuels furent vilipendés et se virent parfois interdire l'accès de leurs villages. Mais dans les villages, ces réformateurs avaient l'appui total des jeunes sans lesquels rien ne peut être réalisé, et ces appuis amenèrent les chefs à composer. On trouva un *modus vivendi* définissant les associations régionales comme des organismes de discussion devant permettre aux jeunes d'indiquer la voie à suivre et aux anciens d'apporter l'appui de leur autorité, de leur expérience, et, en même temps de révéler les origines des droits traditionnels du groupe ».

Les motivations d'ordre familial et ethnique

La première motivation est celle de la *solidarité* familiale. Elle est de ce fait d'ordre affectif, culturel, clanique et ethnique. Cette solidarité est élargie au-delà du village d'origine et s'exprime pour une zone, assimilée le plus souvent à la sous-préfecture, parfois au « pays rural ». Cette solidarité exprime une sorte de « dette » envers ceux dont le « sacrifice » a permis à l'intellectuel de poursuivre ses études. Souvent des frères et sœurs n'ont pu le faire. Il a été choisi comme scolarisé par le groupe familial, afin que celui-ci dispose au moins d'un lettré urbain. Il convient donc qu'il remplisse son rôle et en quelque sorte dédommage ceux qui n'ont pas eu cette chance ; on verra là l'une des origines de l'importance attribuée dans les S.L.D. aux cotisations proportionnelles aux salaires.

Au-delà de la dette, l'attachement au pays rural exprime le désir de promotion de la zone et de ses habitants dans le concert du développement national : travailler pour que le « village » profite lui aussi du progrès, pour que ses élites partagent elles aussi les avantages du pouvoir, pour que la compétition entre les élites nationales soit ouverte à leurs frères.

Dans le cadre des relations familiales, la redistribution des avantages acquis (la solde, mais aussi le savoir et plus encore le « réseau des connaissances » du haut fonctionnaire) comme justification de

(1) F.J. AMON D'ABY, Le problème des chefferies traditionnelles en Côte-d'Ivoire, 1958, p. 36.

son rôle social s'effectue en imitant les anciens chefs. On pourrait appliquer aux leaders du S.L.D. cette remarque d'un sociologue anonyme : « En fait, la réussite matérielle de certains planteurs n'est pas jalouée pour elle-même et ne fait envie que dans la mesure où le planteur se comporte en seigneur, distribuant généreusement ses gains et entretenant une large parenté ; par ce comportement, il se conforme au modèle donné par les chefs de lignage ou de clan qui devaient pour une part leur prestige à leur rôle de redistributeur des richesses reçues ». (1)

Enfin aussi important peut-être est le désir de créer en milieu rural des occasions d'emplois et de revenus afin d'éviter, en partie, que la pression de la solidarité familiale se fasse trop fortement sentir sur le mode et le niveau de vie de celui qui réside en ville et qui doit ouvrir sa porte et sa table à chacun de ses frères du village.

Les motivations d'ordre individuel

N'importe quel intellectuel vivant en ville n'est pas *ipso facto* un leader potentiel pour aider le milieu rural. Des motivations personnelles sont nécessaires, surtout pour les principaux fondateurs de projets de S.L.D. Parmi ces motivations, notons d'abord la plus classique : la recherche d'une sécurité supplémentaire à celle apportée par la situation actuelle de l'intellectuel ressortissant : le poste de haut fonctionnaire ou de cadre supérieur du commerce et de l'industrie n'est pas un emploi-à-vie ; pour se protéger, le cadre cherche dans sa zone d'origine à construire une habitation mais aussi à installer une plantation ; il est alors personnellement intéressé par l'évolution socio-économique de la zone-refuge. Le goût d'entreprendre n'est pas la moindre motivation des leaders les plus dynamiques ; créer une institution nouvelle, réunir des concours nécessaires, convaincre les divers acteurs, démarrer les premières réalisations sont des tâches qui exaltent ceux que la pratique administrative ne comble pas toujours. Enfin l'ambition politique, le désir de participer au changement social, à la réconciliation des jeunes et des anciens, à la définition d'un nouveau projet social sont des ressorts essentiels ; leur importance est accrue du fait que la consécration politique tend à venir de la base plutôt que de la nomination par le bureau politique du P.D.C.I. Aussi l'enracinement dans un terroir donné pour y exercer une activité de l'ordre du bien public est-il désormais considéré comme une nécessité.

Les motivations d'ordre du progrès social et économique

Si nous donnions la parole à l'un des leaders des S.L.D. pour qu'il résume l'ensemble des raisonnements les plus courants en ce domaine, il s'exprimerait sensiblement comme suit :

« Nous constatons que l'Etat ne peut pas tout faire et qu'en le laissant proliférer on risque l'enlèvement.

Il est nécessaire de créer, face à l'Etat, des entreprises dynamiques. Celles-ci ne peuvent demeurer l'apanage des seuls entrepreneurs étrangers. Comme fonctionnaires, nous pouvons difficilement entreprendre par nous-mêmes. Contribuons donc à créer des entreprises qui seront gérées par d'autres que nous mais dans lesquelles nous prendrons, en tant qu'individus, des risques.

« D'autre part, le développement de la Côte-d'Ivoire doit aussi se faire en milieu rural car l'écart ville-campagne se creuse de jour en jour et qu'une trop grande inégalité est politiquement et économiquement une impasse à éviter. Pour le moment, en milieu rural, agissent l'Etat d'une part, les paysans d'autre part (les phénomènes commerciaux étant souvent mal perçus par les fonctionnaires, il est rare que l'un d'entre eux cite le secteur commercial comme acteur-clé du progrès rural). Or l'Etat ne peut faire beaucoup plus que ce qu'il fait maintenant : créer des plantations industrielles, équiper, vulgariser. Enfin, pour sa relation plus étroite avec le monde rural, l'Etat piétine et son action — via les Sociétés étatiques de développement (SODE) — plafonne. Il convient donc de créer des institutions-relais entre les paysans et l'Etat. Ces institutions doivent organiser les producteurs, mais aussi équiper le milieu rural ; enfin, elles doivent apporter aux paysans tout ce que ceux-ci ne savent

(1) Enquête régionale de Man - B.D.P.A., 1967.

pas et vaincre les résistances du milieu. Nous, intellectuels originaires, les paysans, qui sont nos frères, nous font confiance ; si nous disons quelque chose, ils nous écoutent. C'est à nous (sous-entendu : qui savons) de les guider, quitte à nous effacer une fois la S.L.D. bien démarrée ; pour cela, apportons-leur notre temps libre, notre savoir, nos moyens d'épargne et aidons-les à établir un programme et à réaliser des projets économiques et sociaux.

« Enfin, si le programme réussit, si la S.L.D. a contribué à changer la zone, alors ce sera « Aide-toi, l'Etat t'aidera » ; en faisant la démonstration que la zone change, nous pourrions plus facilement convaincre l'Etat qu'il vaut la peine de lui affecter des moyens supplémentaires.

« Mais d'abord, faisons la preuve que la zone bouge, sans l'aide de l'Etat ; ensuite, on pourra négocier avec celui-ci, sans qu'il risque de mettre la main sur la S.L.D. qui doit rester une affaire à nous, une « affaire de village ».

Les motivations d'ordre idéologique

Moins facilement exprimées par les intellectuels que les précédentes, peut-être, elles sont cependant très importantes chez les principaux leaders-fondateurs rencontrés. Ce sont, en fait, des militants ou, pour être plus précis, des « entrepreneurs-associationnistes », selon une expression d'Albert MEISTER (1).

Ces leaders ont chacun un « projet social » au sens d'une idée, d'un mode d'organisation et d'un sens à donner au progrès de la société : ils veulent faire partager ce « projet social » à d'autres intellectuels et avec ces derniers convaincre la population rurale. Ces « projets » ne sont pas les mêmes pour chacun d'entre eux et ces variantes sont visibles dès qu'on analyse le contenu des modalités d'action de chacune des S.L.D. et leurs premières réalisations. Cependant un certain nombre de traits semblent communs :

- Leur projet est proprement *ivoirien* : sans qu'apparaisse d'acrimonie, il est clair que ces leaders souffrent de l'emprise étrangère sur l'économie et la culture nationale, rejettent les solutions importées à base d'assistance technique et veulent créer des institutions ivoiriennes. Ces institutions, ils les veulent non seulement adaptées à leur pays, mais inventées sur place et expérimentées avec les populations, dans la diversité des situations économiques et socio-culturelles locales.

- Leur projet est *de caractère collectif et privé* : c'est en ce sens qu'ils sont des entrepreneurs-associationnistes : ils créent des institutions de développement indépendantes de l'Etat et des capitaux externes ; ils ne les créent pas comme leur propriété personnelle, mais comme un outil collectif, dont les risques et les profits iront à la collectivité.

- Leur projet est *global* : ce ne sont ni la croissance de telle production, ni la réponse à tel besoin social, mais la promotion de l'ensemble des moyens adaptés au développement économique et social qui est visée.

- Leur projet est *réaliste* : ils créent des entreprises, soit directement, soit indirectement et veulent mener des programmes ; ils les montent lentement et les développent empiriquement ; ils en acceptent l'échec possible ; ils refusent la subvention non contrôlée de l'Etat.

- Leur projet est *idéaliste* : ils recherchent le « bonheur de l'homme ivoirien » ; ils s'en sentent personnellement responsables. Ils relient cet engagement personnel à l'orientation générale donnée par le chef de l'Etat et le parti, en particulier pour les thèmes de la réconciliation, de la réduction des disparités régionales, de la volonté d'entreprendre. Cependant, par bien des côtés, ils sont plus engagés, plus exigeants, plus altruistes que ne l'exige le projet du P.D.C.I.

(1) A. MEISTER - *Participation, Animation et Développement*. Editions Anthropos, Paris, 1969, p. 347.

HYPOTHESES AU PLAN DES ATTENTES DES POPULATIONS

L'intégration des intellectuels en milieu rural

Les intellectuels de la ville sont ses enfants ou ses frères ; il les connaît bien car ils viennent souvent au village ; leurs enfants y passent une partie des vacances dans la maison moderne qu'ils ont fait construire. Ils représentent pour lui le modèle de la réussite sociale caractérisée par l'emploi permanent salarié et les signes extérieurs du progrès (habits, voiture, relations). Ils sont proches du pouvoir, ce pouvoir dont, lui, paysan, ne distingue pas clairement les contours (1). Ils travaillent « avec HOUPHOUET ». Ils sont perçus à la fois comme des gens-comme-nous qui ont réussi, des intercesseurs possibles auprès du pouvoir, des gens-qui-savent.

L'attente des populations rurales

L'intellectuel, surtout s'il est haut fonctionnaire, est pour les paysans :

- un tiers, proche et cependant distinct, capable d'aider la collectivité rurale à dépasser ses conflits internes ; par exemple, les jeunes du village pour augmenter leur capacité d'initiative vont s'appuyer sur l'intellectuel afin d'obtenir sa caution auprès des anciens ;

- un guide, compétent pour éclairer le groupe sur son propre devenir, l'aider à faire ses choix, lui expliquer le changement ;

- un intercesseur, bien placé dans la hiérarchie sociale, pour faire obtenir telle décision, pour faire modifier tel projet administratif (ex. : les plans de lotissement), pour intervenir dans tel conflit (interne ou avec l'Autorité).

L'exigence de la population rurale

Cette attente se double d'une exigence : l'intellectuel, fils du village, a réussi parce que sa famille, son village se sont « sacrifiés » pour payer ses études, l'ont dispensé — des années durant — de participer aux travaux villageois. Cette aide, *il la doit au village* ; elle est perçue par les villageois comme un crédit qu'on lui a fait et qu'il doit rembourser. Quand l'intellectuel verse sa cotisation à la S.L.D. il démontre qu'il prend en charge le remboursement de cette dette.

Plus encore, il convient qu'il fasse participer sa famille, son milieu d'origine à sa réussite sociale ; qu'il donne à fonds perdus, qu'il fasse bénéficier chacun de ses revenus et de son prestige ; cette fonction de redistribution sociale, dans les S.L.D., est utilisée pour des fins d'investissement et c'est là un caractère novateur des S.L.D. par rapport à la solidarité traditionnelle qui s'exprimait en termes de consommation villageoise et non d'investissement.

HYPOTHESES AU PLAN DE L'ORGANISATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Comment, au sein d'un système de tutelle de l'état sur le monde rural, inclus dans les circuits d'entreprises et de capitaux internationaux du monde libéral, a pu naître ce courant de création d'institutions collectives, conçues et fondées par les seuls nationaux, à partir de leurs moyens propres sans l'aide de l'Etat ? N'y a-t-il pas là une sorte de défi contre-nature, et tellement contre-nature que sa durée ne saurait être qu'éphémère ? Quel est donc l'environnement économique et social réel qui a permis, sinon provoqué, ce défi ? En quoi lui restera-t-il favorable ? Dans le cadre de ce court article, nous ne ferons que citer l'hypothèse décrite dans l'étude sans l'analyser.

(1) Comme le montre l'enquête sur les opinions et attitudes des paysans et ouvriers ivoiriens face au développement. Abidjan, Centre d'Ethno-Sociologie, 1970, 2 vol.

Cette hypothèse est la suivante : la politique d'ensemble, le choix des institutions de développement et le choix des projets prioritaires ont contribué à créer une sorte de *vide institutionnel* aux niveaux régional et zonal. C'est ce vide que tentent de combler les S.L.D. En effet :

- dans une première phase, l'Etat n'a pas cherché à créer une administration de développement. Le rôle des préfets et des sous-préfets est d'abord resté classique et du type post-colonial ;

- en deuxième lieu, l'Etat n'a pas considéré comme prioritaire, jusqu'à ces derniers temps, d'aider les producteurs ruraux à se former et à s'organiser pour créer des institutions professionnelles agissant dans le cadre de programmes régionaux ;

- en troisième lieu, l'effort important de l'Etat pour créer des sociétés d'aide à la production (SODE...) spécialisées a eu des résultats évidents dont celui de montrer l'imperfection du système en matière de développement global ;

- enfin l'Etat a contribué à créer le mythe du progrès, le goût d'entreprendre, et plus récemment le mythe du « Aidez-vous, l'Etat vous aidera », en bref, les mythes d'un développement qui se voudrait non-bureaucratique.

3. LES CARACTERISTIQUES DES S.L.D. ET LEUR INTERET

LES CARACTERISTIQUES

Grosso-modo, les traits communs aux diverses formes de S.L.D. observées pourraient être réduits à cinq principaux :

La co-responsabilité urbains-ruraux : les S.L.D. créent un lien organique entre les ruraux d'une zone et les urbains originaires de la zone ; ce lien s'exprime par une participation financière à un instrument commun d'action (mutuelle, coopérative...). Au départ, l'initiative provient des urbains qui exercent aujourd'hui la majeure partie des fonctions de direction ; ils pensent que, peu à peu, la co-responsabilité ruraux-urbains sera un fait et qu'à terme les institutions créées seront dirigées par les ruraux.

Un champ d'activités étendu : les S.L.D. ont des objectifs extrêmement divers : le renouvellement des traditions voisine avec la mise en production des surfaces inexploitées, les objectifs culturels avec les objectifs d'aménagement, etc. Leurs programmes se veulent de développement intégré. Le caractère global de leurs objectifs s'accompagne d'une grande variété de commissions de travail, et déjà d'entreprises, aboutissant à une gamme étendue de projets.

Une tension entre animer et entreprendre : les S.L.D. veulent à la fois animer le milieu rural (l'aider à s'organiser, contribuer à sa formation, faire se dégager les leaders) et entreprendre soit directement (par des projets gérés par la S.L.D. elle-même), soit indirectement (en promouvant ou en participant à des entreprises nouvelles ou existantes). Cette dialectique animation-entreprise est une gageure : car, animer est une tâche pédagogique et socio-économique en profondeur, de longue haleine, où l'on investit sans pouvoir mesurer de suite les résultats ; alors qu'entreprendre c'est créer des modes nouveaux de production, d'aménagement ou de commercialisation avec, en permanence et à court terme, le souci de la réussite et de la rentabilité. Ces tâches sont donc en grande partie antinomiques et les mener de front est un exercice sans cesse mouvant et sans cesse à rééquilibrer.

La dimension zonale (puis départementale, puis régionale) : les S.L.D. ont toutes une implantation clairement déterminée sur le terrain ; la grande majorité couvre le territoire d'une sous-préfecture ; leur organisation interne vise à tisser des liens entre les différents acteurs du développement d'une zone ; plusieurs affirment leur vocation à s'étendre au-delà de leur zone de départ ; d'autres sont prêtes à s'associer avec des S.L.D. voisines. Enfin, certaines considèrent que

l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement global de leur zone d'implantation deviendra une de leurs responsabilités.

L'institution « privée-collective », partenaire possible pour l'Etat : les S.L.D. sont des sociétés privées. Même si elles ont choisi le statut d'association, elles ont tendance à être des entreprises. Ces entreprises ont un objet social de « bien public ». Elles ne sont pas appropriées par telle ou telle personne ou firme, mais de type collectif. Elles ne recherchent pas la participation directe de l'Etat dans leur capital ou leurs organes directeurs (et donc ne sont pas tentées par un statut d'économie mixte). Leur caractère d'entreprise privée mais à objectifs de bien public pourrait leur valoir de devenir un des partenaires de l'Etat, capable d'entreprendre des actions conventionnées par lui.

L'INTERET DES S.L.D.

Tissant de nouveaux liens, à dominante économique entre les ruraux et les urbains, permettant un nouveau mode de perception des problèmes du développement par les élites urbaines et rurales, mettant en place des institutions non étatiques bien situées pour permettre l'embranchement du développement régional, les S.L.D. présentent une grande variété d'intérêt que l'on classera selon l'ordre suivant : intérêt pédagogique, intérêt pour l'organisation du progrès rural, intérêt pour le développement régional, intérêt pour la construction nationale.

L'intérêt pédagogique

Les S.L.D. peuvent exercer des effets pédagogiques, que bien peu d'institutions exercent actuellement.

L'effet pédagogique *sur le milieu rural* proviendra de la rencontre pour la réalisation de projets économiques et sociaux des hommes, des femmes et des jeunes ruraux avec des agents urbains et dans un cadre plus large que celui du village. Cette rencontre avec des agents modernes dans un contexte où les rapports interpersonnels seront partiellement dépassés (du fait de la présence de tiers en lesquels ils ont confiance, et du fait de l'extension de l'action de la S.L.D. à une zone supravillageoise) peut faciliter la modification des attitudes devant le développement. Plus largement, elle peut provoquer l'élaboration de nouveaux projets sociaux par les collectivités rurales et la création de nouveaux rapports sociaux au sein de ces collectivités mais aussi entre les ruraux et les autres groupes du pays.

Parallèle et aussi important pour l'avenir national, sera l'effet pédagogique exercé sur les *cadres urbains* originaires par les ruraux et par l'exercice de la co-responsabilité de projets concrets. En particulier, les fonctionnaires de tout niveau auront l'occasion de découvrir sur le terrain une réalité des conditions du progrès rural souvent bien différente de celle qu'ils imaginent et qu'ils codifient dans leurs bureaux. On peut en attendre, pourvu que la dichotomie entre leur rôle bureaucratique et leur rôle d'entrepreneur cesse et laisse place à des personnalités « unifiées », d'importants effets sur la modification des méthodes et même des décisions de l'administration elle-même.

Parmi les effets pédagogiques probables, on notera la possibilité qu'auront les S.L.D. de provoquer la naissance au sein des villages d'un nouveau statut social pour les *jeunes* en facilitant leur dialogue avec les anciens et leur partiel accès au pouvoir et au travail rémunérateur dans les villages.

L'effet sur l'organisation du progrès rural

Les S.L.D. peuvent modifier l'organisation du progrès rural par leur effet de lutte contre l'isolement du milieu rural ; en le reliant *directement à la ville*, à la capitale, ils contribuent à introduire les acteurs du progrès rural au sein des forces actives du changement ; en ce sens, les S.L.D. semblent mieux conçues que les organisations classiques dites d'animation rurale qui essaient d'organiser le milieu comme un en-soi. Pouvoir pour un groupe rural utiliser le « réseau urbain » est un atout essentiel. Elles agiront aussi par leur effet sur la conjugaison des efforts locaux au sein d'une

véritable entreprise zonale de progrès ; ainsi ils seront un partenaire économique de bonne taille susceptible de réaliser des projets et des programmes, susceptibles de passer des conventions avec l'Etat et des contrats avec les autres acteurs privés.

Enfin, si la jonction paysans-élites s'enracine, elles constitueront un système d'entreprises (depuis les entreprises agricoles et les coopératives de base, jusqu'à la fédération de S.L.D. départementales au niveau de la région) relativement autonome, face au système étatique et au système purement privé. Les S.L.D. peuvent être à l'origine de la réussite d'institutions rurales qui ne soient plus sous la tutelle de l'Etat, mais existent face à lui et en coopération avec lui comme les entreprises industrielles.

L'effet sur le développement régional

Les S.L.D. devraient permettre une nette accélération de développement régional.

Elles peuvent contribuer à résoudre l'une des impasses majeures du développement régional : celle de ne pas disposer d'élites permanentes. Les programmes régionaux n'ont en général pas de leaders permanents : peu d'entrepreneurs (ruraux ou urbains) habitent en région et les cadres administratifs ne font qu'y passer sans s'y enraciner. Les principaux dirigeants de S.L.D., tout en n'habitant pas en permanence leur région, vont cependant, peu à peu, être reconnus et se considérer comme les leaders de leurs régions respectives ; cet engagement a de bonnes chances d'être durable.

Leur méthode d'approche du développement est, dès l'origine et pour toutes les S.L.D. de type global : elles vont donc se poser face aux « SODE » sectorielles, face aux actions parallèles des services ministériels, face aux entreprises privées, comme des institutions ayant aussi la vocation d'étudier, de programmer et d'organiser d'abord pour des zones, puis au niveau régional les différentes fonctions nécessaires pour le développement intégré. Peut-être, avec plus de chances de réussite que celles apportées par l'action administrative, seront-elles le lieu où pourront être conjugués les efforts organisés des groupes ruraux et leurs initiatives pour réaliser eux-mêmes leur propre progrès, d'une part et les efforts programmés par l'Etat pour mettre en place des moyens supplémentaires nécessaires, d'autre part. Enfin, elles permettront — si elles sont bien gérées et bien enracinées dans le milieu rural — la transformation d'une partie de l'épargne urbaine et rurale en investissements ruraux, la garantie nécessaire auprès des Banques pour obtenir du crédit et la maîtrise d'œuvre pour les opérations combinant l'apport de l'Etat et celui des populations (exemple immédiat : les programmes des Fonds régionaux d'aménagement rural : FRAR).

L'effet sur la construction nationale

Ce point, combien controversé, est peut-être l'un des intérêts essentiels des S.L.D. Dans l'analyse faite par ceux qui voient un danger de retour au tribalisme dans le mouvement des S.L.D., il est courant que celles-ci soient perçues comme n'allant pas dans le sens de la construction nationale. Ce risque existe-t-il et constitue-t-il un danger tel qu'il annule la gamme d'intérêts présentée par ces créations ? Enfin, au-delà du problème ethnique, n'y a-t-il pas d'autres intérêts des S.L.D. pour la construction nationale ?

Le risque « tribal » existe, certes, mais n'est-il pas l'une des conditions nécessaires d'un premier pas vers le développement ? Revenir au village et s'occuper des intérêts de ses parents, c'est inévitablement chercher à mobiliser au profit de son propre groupe ethnique des moyens locaux et des moyens externes pour réaliser un progrès ; c'est privilégier son groupe d'origine, et surtout effectuer cette jonction en accentuant le caractère de la solidarité originale du groupe et en la différenciant des autres. Considéré sous ce seul angle, le risque tribal existe. Mais n'est-il pas nécessaire de l'assumer sous peine de voir le progrès rester extérieur au groupe et en définitive de ne pas le mobiliser ? Le premier pas d'un groupe vers son développement est de rechercher, en soi-même et avec ceux qu'il considère comme « les siens », comment et vers quoi progresser. Première étape vers un passage volontaire d'une situation donnée vers une situation voulue meilleure et différente, cette étape est soit individuelle (mais alors elle diffuse peu) soit collective (mais alors elle est souvent rejetée par ceux qui

craignent le péril tribal). A notre sens, c'est une étape nécessaire qui garantit l'authenticité du progrès assumé par le groupe, mais une étape qui doit rapidement être relayée par d'autres susceptibles d'insérer le groupe en changement dans un effort plus large, c'est-à-dire dans l'évolution d'un ensemble de groupes au sein du développement régional et national.

Les conditions semblent réunies (par les S.L.D.) pour que l'enracinement ethnique ne devienne pas un « en-soi » et serve de base à un élargissement de la solidarité au-delà du cadre ethnique. En effet, si les S.L.D. avaient été créées par les seuls ruraux, sous l'impulsion des leaders traditionnels du milieu, on pourrait craindre que l'étape initiale non seulement ne soit pas dépassée mais que le groupe se particularise, s'isole et joue contre les autres groupes, ne serait-ce que par manque de relations. Cet échec paraît peu probable car les promoteurs des S.L.D. ont une double appartenance : au groupe rural, certes, mais aussi au groupe urbain et, qui plus est, au groupe des leaders urbains nationaux ; leur source de pouvoir est « nationale », leur carrière est nationale, ils n'ont pas intérêt à ne devenir que des notables régionaux. C'est au sein de leur propre personnalité que va jouer la dialectique régionation.

De même si les S.L.D. étaient un mouvement souterrain, mal vu du parti, sans objectifs autres que ceux de la défense du patrimoine local, c'est-à-dire si elles étaient « dans l'opposition régionaliste », on pourrait craindre ce repli sur soi-même ; mais, ce n'est pas le cas et pourvu que l'Etat manifeste correctement sa confiance (raisonnée et contrôlée) dans leur mouvement, il leur donnera du fait même une dimension privilégiée dans la construction nationale et facilitera leur dépassement « au-delà du terroir ».

Enfin, si les S.L.D. étaient créées seulement dans quelques régions, se considérant, par exemple, comme déshéritées par rapport aux autres, le risque serait réel ; mais insérées si rapidement dans un mouvement inter-régional et immédiatement à portée nationale, il ne peut se constituer d'îlots régionalistes, mais au contraire il peut se créer un effort multi-régional de progrès, qui est justement l'un des aspects faibles du développement national actuellement.

Cependant, il faudra veiller à ce que les S.L.D., au fur et à mesure de leur croissance propre, fassent passer, peu à peu, en second la solidarité basée sur une même origine ethnique pour mettre en premier le partage de la responsabilité de développement d'une zone par tous ceux qui y habitent, qu'ils soient originaires ou non. On pense en particulier au risque de laisser se développer la technique dite des comités de soutien extérieurs à la zone et à l'intérêt de favoriser la participation au sein des organes dirigeants des S.L.D. de non-ressortissants, afin que ceux-ci puissent être « mobilisés » non seulement par leur zone d'origine, mais aussi par leur lieu de résidence actuel. Mais plus essentiels que les aspects ethniques, paraissent être les intérêts des S.L.D. pour parvenir à une construction nationale spécifiquement ivoirienne. Quels risques court en effet la construction de la nation ivoirienne ? A notre sens, après ces dix années, les risques essentiels ne sont pas les risques de séparatisme tribal, mais les deux risques suivants : celui de voir se prolonger des caractères extérieurs de la croissance (capitains et entrepreneurs étrangers ; assistance technique ; culture, modèles et organisation de développement copiés de l'étranger...) et celui de voir s'agrandir les fossés entre Abidjan et le reste du pays, entre les populations urbaines et les populations rurales, entre les jeunes et les anciens, entre les riches et les pauvres.

Or, l'analyse des hypothèses d'origine de la création des S.L.D. montre (voir ci-dessus) que c'est en particulier pour lutter contre ces deux tendances que les leaders urbains créent les S.L.D. Celles-ci peuvent contribuer à inventer des formes variées, bien enracinées et adaptées à l'homme ivoirien réel (qui vit dans et de son terroir et vivra, peu à peu, dans et de la nation).

Quel rôle l'Etat pourrait reconnaître à moyen terme aux S.L.D. agréées et actives ?

L'essentiel de ce rôle pourrait être, à terme, celui de « maître-d'œuvre du développement zonal » agissant dans le cadre du plan national et de programmes régionaux.

Reprenons chaque terme :

L'essentiel de ce rôle : l'expression est volontairement vague, car les S.L.D. existantes n'ont pas encore une pratique assez affirmée pour que le rôle des S.L.D. puisse être exactement spécifié, mais l'axe de leurs objectifs spécifiques n'en est pas moins nettement tracé : c'est le développement zonal global.

à terme : il n'est pas question que l'Etat donne immédiatement son aval à chacune des S.L.D. existantes pour remplir dès aujourd'hui ce rôle car elles n'en ont ni l'expérience, ni les moyens. Mais il est important que, dès à présent, l'Etat reconnaisse cette vocation afin que cette orientation puisse inciter les S.L.D. à poursuivre leur œuvre dans cette direction, et peu à peu à en acquérir les méthodes et les moyens ;

Maître-d'œuvre : c'est celui qui élabore avec les acteurs intéressés un programme et étudie les projets qui le composent, assure l'animation et la promotion nécessaires pour sa mise en œuvre, trouve les moyens d'effectuer celle-ci, distribue les tâches de réalisation à divers maîtres d'ouvrage (dont parfois lui-même), en contrôle l'exécution, rectifie le programme si besoin est, rend compte des résultats et de l'utilisation des moyens à ceux qui sont ses mandants et à ceux qui lui ont alloué des moyens spécifiques ;

du développement zonal : il s'agit de l'ensemble des fonctions (d'éducation, de production, d'aménagement, d'organisation du milieu, etc.) qui intégrées entre elles contribueront au progrès d'un espace géographique et humain nettement déterminé au sein d'une région donnée ;

dans le cadre du plan national et de programmes régionaux : chaque programme zonal n'est pas un en-soi indépendant des autres programmes (nationaux, régionaux ou zonaux) mais doit s'insérer dans un ensemble de programmes ; la liberté de choix du maître-d'œuvre du développement zonal n'est donc que partielle puisque son programme, élaboré par lui, doit s'inscrire dans un programme régional dont il n'est pas maître-d'œuvre mais simple partie « prenante et offrante ». L'aller-retour entre programmes zonaux et programmes régionaux, de même que l'aller-retour entre programmes régionaux et plan national est indispensable. L'Etat est maître-d'œuvre du plan national et maître-d'œuvre des programmes régionaux ; il convient que, s'il reconnaît la vocation de maître-d'œuvre des programmes zonaux aux S.L.D. (organismes privés de bien public), il renforce ses moyens de programmation au niveau régional et garde pour lui la maîtrise d'œuvre à cet échelon intermédiaire afin d'assurer une bonne cohérence entre les programmes élaborés par la base et ceux élaborés par l'échelon national.